

Les 10 réponses à connaître pour être habilité(e) au module Certificats

Questions	Réponses
Est-ce que je peux me connecter au module Certificats en ayant le rôle administrateur local opérateur ?	Non ce rôle permet de se connecter à l'application "gestion des utilisateurs", il faut le rôle demandeur pour se connecter au module Certificats. Vous devez vous l'attribuer au préalable via l'application "gestion des utilisateurs"
Lorsqu'on est opérateur, quelle est la procédure pour être habilité ?	Pour être habilité il faut contacter sa DD, qui va vous transmettre les documents à remplir. Ensuite, il faudra nous les envoyer à l'adresse : habilitations.expadon2
Comment savoir quel modèle est en ligne ?	La liste des modèles mise à jour en ligne est sur Info.Com : https://expadon.fr/sites/infocom-site/accueil/documentation-et-information-cer.html
Lorsqu'on est opérateur, comment habilitier un collègue ?	Pour pouvoir habilitier un collègue il faut avoir le rôle d'administrateur local opérateur et être connecté à l'application "gestion des utilisateurs". A partir de cette application, vous habilitiez votre collègue comme demandeur.
Que faire si je n'arrive pas à me connecter ?	Dans un premier temps, videz les caches de votre navigateur. Testez aussi sur un autre navigateur (Chrome, Firefox sont les navigateurs recommandés). Si ça ne fonctionne toujours pas, envoyez un mail à habilitations.expadon2 en nous précisant quel navigateur vous utilisez et quelle version.
Comment créer un compte "mon compte" ?	En allant sur le lien suivant, vous pourrez créer votre compte personnel qui vous permettra ensuite de demander vos habilitations : https://moncompte.agriculture.gouv.fr
A quoi sert l'application "gestion des utilisateurs" ?	L'application "gestion des utilisateurs" permet à un administrateur local de gérer les accès de ses collègues au module Certificat : habilitation, modification, suppression.
Comment télécharger un modèle certificat ?	Sur Expadon 2, une fois qu'une demande est initiée, le modèle est toujours téléchargeable tout au long du process via le bouton "télécharger les documents" en haut à droite de la page. Le pdf téléchargé est d'abord vierge quand l'opérateur initie sa demande, puis il se remplit au fur et à mesure des données que l'opérateur saisit dans le formulaire.
Comment vous contacter ?	Vous pouvez nous adresser un mail, en fonction du problème que vous rencontrez : <ul style="list-style-type: none"> - Problème applicatif : assitance.expadon2 - Problème d'habilitation : habilitations.expadon2
Si je suis habilité à Agrément est-ce que je suis habilité à Certificat ?	Non, les 2 modules sont indépendants, même si je n'ai besoin que d'un compte. Pour vous connecter au module Certificats, il faut au préalable suivre la procédure d'habilitation.